



Stock de munitions en Bosnie

Qu'est ce que l'action antimines ?

Selon les Normes Internationales, l'action antimines recouvre l'ensemble des activités visant à réduire l'**impact** économique, social et environnemental des **mines** et des **REG**, notamment des **armes à sous-munitions**.

Note : L'action contre les mines concerne non seulement le déminage/la dépollution, mais aussi les populations et les sociétés ainsi que la façon dont elles sont touchées par la présence des mines terrestres et par la contamination liée aux REG. L'objectif de l'action contre les mines est de réduire les risques dus aux mines terrestres et aux REG à un niveau tel que les populations puissent vivre en sécurité, que des progrès économiques, sociaux et sanitaires puissent être réalisés sans les contraintes liées à la contamination par les mines/REG et que les différents besoins des victimes puissent être satisfaits. L'action contre les mines comprend cinq catégories d'activités complémentaires :

- L'éducation au risque des mines (ERM) ;
- Le déminage humanitaire, comprenant les études techniques sur la présence de mines/REG, la cartographie, le marquage et la dépollution ;
- L'assistance aux victimes, y compris leur réadaptation et leur réintégration ;
- La destruction des stocks de mines ; et
- Le plaidoyer contre l'emploi de mines antipersonnel.

*Note : De nombreuses autres tâches parallèles s'avèrent indispensables au soutien de ces cinq éléments de l'action contre les mines. Elles comprennent : l'évaluation et la planification, la mobilisation et la priorisation des ressources, la gestion de l'information, le développement des compétences humaines, la formation à la gestion, la **gestion de la qualité** et la mise en place d'équipements efficaces, appropriés et ne présentant pas de danger.*

(NILAM 04.10).

Les débuts de l'action antimines

Les débuts de l'action antimines remontent en 1988, lorsque des agences des Nations Unies lancèrent pour la première fois un appel de fonds afin d'aider l'Afghanistan à régler les problèmes humanitaires causés par la présence des mines.

C'est également à la même année que la première ONG internationale de déminage a vu le jour, **Hazardous Area Life-Support Organization** (HALO Trust). L'année suivante été créé le « **Mines Advisory Group** » (MAG) qui réalisa sa première enquête sur l'impact des mines en 1989.

Après la guerre du Golf de 1991, un certain nombre d'entreprises privées furent chargées des opérations de déminage au Koweït. Beaucoup d'équipements mécaniques furent utilisés et leur emploi devint de plus en plus courant. Par la suite, des entreprises commerciales comme BACTEC, European Landmine Solutions, Mechem, Mine-Tech et Royal Ordnance prirent une part active aux travaux de déminage.



Déminage du port de commerce de Koweït City



Démonstration de déminage à Paris

En 1992, l'ONG Handicap International (HI) active depuis 10 déjà dans l'humanitaire avec ses programmes d'aide aux personnes handicapés y compris les victimes de mines, conclu un partenariat avec MAG pour mettre en place 2 programmes de déminage, l'un au Cambodge et l'autre dans le Nord de l'Irak. C'est au Cambodge, justement que l'ONG **Norwegian People's Aid** (NPA), en 1992, a commencé ses premières activités de déminage et opère maintenant dans 16 pays et 3 continents.

Après l'Afghanistan, le défi suivant fut le Cambodge. En janvier 1992, le Conseil de sécurité des Nations Unies élargit le mandat de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (UNAMIC) de façon à inclure le déminage et la formation;¹¹ en mars, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) entreprit le rapatriement de quelque 360 000 réfugiés et personnes déplacées depuis la Thaïlande. En juin 1992, le Centre cambodgien d'action contre les mines fut créé. Le programme national mis en place allait devenir l'un des plus grands du monde.

Les premiers projets d'action contre les mines au Mozambique débutèrent en 1992. Peu avant, l'ONU avait nommé au Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) à New York un expert pour la question des mines terrestres, chargé d'établir un Bureau de déminage de l'ONU. Après l'expérience du Mozambique, les activités liées aux mines terrestres parrainées par l'ONU furent critiquées en raison de la lenteur des opérations et de l'orientation choisie par les Nations Unies. Une étude subséquente du programme suggéra de ne pas considérer les ressources humaines locales uniquement comme des capacités de déminage: *"un objectif clé doit être de permettre aux autorités nationales de régler, de coordonner et de mettre en œuvre tous les objectifs de la lutte antimines"*.

De sérieux problèmes surgirent également en Angola, où l'action contre les mines commença dès mars 1993, même si le Bureau central de déminage ne fut véritablement créé qu'en août 1994. D'après le rapport de 1997 du Département des affaires humanitaires des Nations Unies (DHA), ce programme étant le plus récent de quatre programmes étudiés, il pouvait en théorie bénéficier de l'expérience des autres. En réalité, il fut le plus délicat à mettre en œuvre, car malgré un bon départ, il fut le théâtre *"d'interminables divergences et rivalités bureaucratiques à propos des objectifs, des méthodes, et de la division des tâches et des responsabilités"*.

Visiblement, il restait encore beaucoup à apprendre.

Vers une normalisation de l'action antimines

La seconde phase de l'histoire de la lutte antimines est marquée par la volonté d'analyser les raisons des succès et erreurs passés et d'isoler les éléments communs à partir desquels un nouveau programme pourrait être élaboré. Au vu du nombre croissant d'acteurs impliqués dans l'action contre les mines et des multiples expériences en la matière, il était à la fois naturel et souhaitable que la communauté internationale s'oriente vers une normalisation de cette discipline.

Du 5 au 7 juillet 1995, les Nations Unies organisèrent à Genève une Réunion internationale sur le déminage. Au total, 97 Etats, 11 organisations internationales, 16 organismes des Nations Unies et 30 organisations non gouvernementales (ONG) prirent part à cette réunion, au cours de laquelle eurent lieu un débat politique stratégique ainsi qu'un atelier portant sur les méthodes techniques. Le but de cette réunion était d'améliorer les perspectives de financement et d'aide octroyés aux activités de déminage. Ainsi, des promesses de contribution à hauteur de 85 millions de dollars furent annoncées, dont 20 millions alloués directement au Fonds d'affectation spéciale volontaire pour l'assistance au déminage, nouvellement créé par les Nations Unies.

Lors d'une conférence internationale qui se tint au Danemark en juillet 1996, des groupes de travail proposèrent des normes internationales applicables aux programmes de déminage humanitaire. Des critères et des normes furent recommandés pour chaque aspect du déminage et une nouvelle définition universelle de ce terme fut adoptée. Vers la fin de 1996, un groupe de travail parrainé par l'ONU reprit les principes déjà proposés au Danemark, qui devinrent les normes internationales applicables aux opérations de déminage humanitaire. Une première version de ces normes fut publiée par le Service de l'action antimines des Nations Unies (SLAM/UNMAS) en mars 1997.



L'institutionnalisation de l'action antimines

La troisième phase de l'action contre les mines, toujours en cours, est caractérisée par la professionnalisation du secteur. En plus de la mise à jour périodique des normes internationales, le renforcement des capacités de gestion des programmes (voir chapitre 10) et les aspects socio-économiques (voir chapitre 12) ont pris de plus en plus d'importance. Le développement d'activités durables implique le renforcement de l'interactivité entre l'action contre les mines et les autres activités d'aide et de développement, ainsi que le développement et l'utilisation de capacités locales.

En 1999, un programme d'action contre les mines débuta au Kosovo sous les auspices des Nations Unies; en dépit d'un financement insuffisant au départ, quelque 70 millions de dollars furent alloués à la lutte antimines dans cette région, principalement par le biais de programmes bilatéraux. Selon une évaluation indépendante réalisée à la demande des Nations Unies, le programme du Kosovo "connut un succès retentissant. Près de 45 000 engins mortels furent détruits et plus de 30 millions de mètres carrés de terrain furent remis dans leur état d'avant la guerre, au prix d'un travail pénible". La coordination s'avéra très efficace, malgré la présence d'une pléthore d'intervenants. Comme l'avaient déjà démontré les opérations de déminage au Koweït qui suivirent la guerre du Golfe de 1990, il était possible, moyennant des ressources suffisantes, de réduire le danger des mines et des restes explosifs de guerre pour la population civile en un temps relativement court.

ⁱ Tiré des guides édités en français par le CIDH-G :

<http://www.gichd.org/publications/languages/french/guide-de-l-action-contre-les-mines-fr>



Affiche de sensibilisation de la SFOR



Bureau citoyen de HI au Kosovo pour encourager la collecte d'informations sur les emplacements de mines et de REG